

LE PETIT JOURNAL

S A I N T - J E A N N A I S

BULLETIN MUNICIPAL N°12 • AUTOMNE 2020

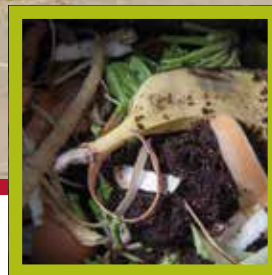
En attendant la nouvelle école



VIE MUNICIPALE
**Le Conseil
municipal**



VIE QUOTIDIENNE
**Initiatives
et solidarités**



ENVIRONNEMENT
**Réduisons
nos déchets**

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

EDITO	03
BRÈVES DE SAINT-JEAN	04
CONSEIL MUNICIPAL : Un conseil municipal renouvelé	06
DOSSIER : En attendant la nouvelle école	08
VIE QUOTIDIENNE : Initiatives et solidarités	14
URBANISME : L'évolution du village	16
VIE MUNICIPALE : Bienvenue à notre police municipale	18
ENVIRONNEMENT : Réduisons vite nos déchets	20
TRAVAUX : Les réalisations des derniers mois	24
ENVIRONNEMENT : Dépôts sauvages et incivilités diverses	25
PORTRAITS CROISÉS : Questionnaire commun	26
INTERCOMMUNALITÉ : Une nouvelle assemblée au Pays Voironnais	27
PROJETS : Avancée des grands projets	28
VIE QUOTIDIENNE : Nuisances de l'autoroute : enfin des murs anti-bruit	29
EXPRESSIONS POLITIQUES	30
PATRIMOINE : A vous de décider	32
PETITE ENFANCE : A la crèche, les P'tits loups s'épanouissent	33
ASSOCIATION : Le club de tennis de table a 40 ans	34
JEUX - CONCOURS : La photo-mystère	36

Bulletin d'informations municipal édité par la Mairie de Saint-Jean-de-Moirans
 Directeur de la publication : **Laurence Béthune** - rédaction : **Commission communication**
 Conception maquette : **Jean-Philippe Ponsart** - Mise en page : **Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps**
 Crédit photos : **Mairie, commission communication, Adobe Stock, Thierry Lemaître, X**
 Impression : **Imprimerie Rochat, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs** - Tirage : **1750 exemplaires** - Imprimé sur papier recyclé



Chers Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais,

Ce nouveau numéro du Petit Journal Saint-Jeannais a une saveur particulière, puisque c'est le premier de cette nouvelle mandature, commencée le 15 mars dernier.

Je remercie chaleureusement tous les Saint-Jeannais qui sont venus voter, dont ceux qui nous ont renouvelé, à mon équipe et à moi-même, leur confiance et témoigné ainsi leur souhait de voir se poursuivre les actions engagées au service de tous.

Nous connaissons une crise sanitaire sans précédent. Après le confinement du printemps dernier, le déconfinement progressif permettant notamment les départs en vacances, et la recrudescence de la Covid dès septembre, différentes mesures sont prises par le Gouvernement pour endiguer cette pandémie.

Cela s'est traduit concrètement dans notre commune par différentes mesures : annulation des cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants, des bébés, du forum des associations notamment. Afin de permettre aux associations de fonctionner malgré les restrictions en vigueur, nous avons souhaité établir avec elles un protocole sanitaire pour l'utilisation des équipements communaux. J'en profite pour les remercier de leur compréhension et de leur implication.

Le port du masque dans la commune est lui aussi réglementé. Le centre village, du marché aux cerises jusqu'à La Gardine, est considéré comme un espace de rencontre, puisqu'il dessert les établissements scolaires et donc source de regroupements.

Ce sont des décisions difficiles à prendre, mais qui, au regard des conséquences possibles, laissent malgré tout peu de place à l'hésitation.

Cette crise sanitaire marquera durablement

notre société. Elle révèle nos faiblesses, nos fragilités humaines, et montre combien "l'infiniment petit" peut déstructurer à ce point notre pays. Il faudra tirer les leçons de cette crise lorsqu'elle sera derrière nous, et surtout ne jamais l'oublier pour ne pas commettre à nouveau les mêmes erreurs.

Nous pouvons être fiers, ici à Saint-Jean, que l'esprit village auquel nous sommes tous attachés, soit porteur de proximité, de solidarité, d'entraide, et de mobilisation envers les plus fragiles d'entre nous. Les liens intergénérationnels n'auront jamais eu tant de sens que maintenant. Je remercie très chaleureusement toutes celles et ceux – dont certains avec discrétion – portent ces valeurs humanistes de solidarité de quartier, voire de village.

Cependant, la vie continue, et nos projets avancent. Ils seront terminés très prochainement. Nous ne pourrons sans doute pas inaugurer ces nouveaux équipements une fois les clés remises, mais nous le ferons plus tard, lorsque nous pourrons à nouveau nous rencontrer, nous saluer, discuter.

De même, les phases de concertation que nous souhaitons organiser dès septembre – PLU, Assises sur les déplacements, ouverture des commissions municipales en comités consultatifs – n'ont pu être mises en place. Nous réfléchissons à une autre démarche pour vous concerter, vous associer à ces enjeux.

D'autres projets sont en cours de réflexion, et vous seront bien évidemment présentés dans d'autres numéros.

Forts de la confiance que vous leur avez accordée, vos élus s'engagent avec force et passion au service de notre commune.

Laurence Béthune, Maire

Désignation d'un référent COVID sur la commune

Dès la fin de l'été, Madame le Maire a pris la décision de nommer un élu comme référent Covid. Jean-Marc Florentin, conseiller municipal, a accepté de prendre cette fonction. Il nous explique quel est son rôle.

"Le rôle de référent est d'être un appui pour les élus, employés et associations sur la vie avec la Covid. Nous avons travaillé avec les associations culturelles et sportives pour établir les protocoles pour l'utilisation des salles communales. Je suis aussi un relais avec les personnes qui ont contracté la Covid, proche des familles pour les rassurer. J'essaie aussi de conseiller les personnes qui ont besoin d'informations ou de conseils sur la conduite à tenir. J'ai présenté aussi au bureau municipal des mesures à mettre en place pour protéger nos concitoyens, mesures qui sont ensuite reprises, si elles sont acceptées, dans le cadre des arrêtés municipaux. J'essaie d'apporter et de faire anticiper ce qui pourrait arriver tout en regardant ce qui se fait ailleurs. Mon message à nos lecteurs est très simple : mettez le masque et respectez les gestes barrières. La Covid-19 est là, je vous demande même dans la sphère privée de faire très attention et de pas dépasser six personnes. Merci à toutes et tous de vous protéger et vous protégerez les autres".



Instauration du permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction. Comme il permet de suivre avec plus de précision l'évolution des bâtiments de notre commune, il a été remis en vigueur lors du Conseil municipal du 14 septembre dans le but premier de protéger notre patrimoine. En effet, lors des travaux préparatoires au Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous avons identifié de nombreux bâtiments ayant une belle valeur patrimoniale (fermes ou maison anciennes, architectures traditionnelles du Dauphiné, constructions en pisé, etc.). Avant le 1^{er} octobre de cette année, chacun était libre de démolir tout bâtiment dont il est propriétaire. Nous avons donc voulu nous assurer un droit de regard, afin de pouvoir envisager des solutions alternatives permettant de préserver les constructions auxquelles nous sommes attachés.

Des points d'apport volontaire à titre expérimental

Les logements sociaux qui se trouvent au-dessus du café bénéficieront de points d'apport volontaire pour le dépôt des déchets ménagers, cartons, journaux... afin d'éviter le regroupement de nombreuses poubelles près des habitations. C'est donc à la fois un choix sanitaire, mais aussi esthétique, qui a été fait par Pluralis, le Pays Voironnais et la municipalité.

Ces points d'apport volontaire seront placés, à titre expérimental, près des containers à verre du marché aux cerises. Ils seront bien évidemment mis à disposition des riverains proches, qui pourront tester ce nouveau mode de dépôt des déchets, et laisser ainsi leurs poubelles individuelles. Ils seront mis en place en décembre ou en janvier, mois au cours duquel les locataires entreront dans les logements.

Le Pays Voironnais gère la collecte et le nettoyage régulier de ces "nouvelles poubelles" collectives.

Les logements sociaux destinés aux personnes à mobilité réduite, situés au-dessus de la maison de santé, bénéficieront pour leur part, des poubelles traditionnelles.



C'est après plusieurs mois d'utilisation que nous ferons le point et verrons si ce mode de collecte des déchets est intéressant et peut donc trouver une place permanente. Il restera à en définir précisément le lieu.

Le CME joue les prolongations !

La crise sanitaire que nous subissons n'a pas permis à nos jeunes élus de travailler sur l'ensemble de l'année et de mener leurs projets. En outre, il était compliqué d'organiser de nouvelles élections, compte-tenu des protocoles stricts mis en place pour lutter contre la propagation du virus. Il a donc été proposé à nos jeunes élus de prolonger leur mandat d'une année. C'est avec beaucoup de dynamisme qu'ils ont accepté de continuer leur travail.

Nous ferons le point sur l'avancée de leurs projets dans le prochain Petit Journal.



Le CME le 16 décembre 2019



© Martial Saint-Jean, DL

La MPT a pris possession de ses nouveaux locaux

La réception définitive des travaux ayant été faite, c'est le 21 octobre à 16 heures que Madame le Maire a remis officiellement les clés de la MPT à Madame Rostaing-Puissant, présidente. Une cérémonie en petit comité en raison des contraintes sanitaires actuellement en vigueur, mais empreinte cependant d'une grande émotion. L'installation du nouveau mobilier va donc pouvoir être faite rapidement, afin d'ouvrir ces nouveaux locaux à tous les adhérents des différentes sections. L'inauguration telle que nous la souhaitons sera organisée dès lors que nous pourrons à nouveau nous réunir et partager des moments festifs et de rencontre.

Soyons transparents !

La loi permet l'indemnisation du maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans une enveloppe fixée en fonction de la taille de la commune et du nombre d'adjoints, afin de tenir compte du temps passé à la gestion communale.

Lors du Conseil Municipal du 12 juin, les indemnités allouées à Madame le Maire, aux huit adjoints et aux deux conseillers municipaux délégués ont été votées (21 voix pour, 6 abstentions, aucune voix contre), pour les montants mentionnés dans le tableau ci-contre.

Fonction	Indemnité mensuelle (brut)	Indemnité mensuelle (net)
Maire	2.092,48 €	1.658,65 €
Adjoints	785,00 €	679,02 €
Conseillers délégués	306,00 €	264,69 €

Nos professionnels de santé s'installent

Mardi 20 octobre dernier, à 11 heures, c'est avec beaucoup de plaisir que Madame le Maire a reçu en mairie Mesdames Darré, Damofli, Suppo et Monsieur Lebrès pour la signature de leur bail de location dans la maison de santé pluriprofessionnelle. Une nouvelle étape a donc été franchie, qui s'est concrétisée le 28 octobre par la remise des clés de leur cabinet afin qu'ils puissent s'installer et recevoir leurs patients dans des locaux flambant neufs..



Un conseil municipal renouvelé



Laurence Béthune

Maire

Vice-Présidente
du Pays Voironnais
en charge de la culture,
du patrimoine et du sport

Lors de l'élection du 15 mars dernier, vous avez élu la liste menée par Laurence Béthune, "Ensemble, continuons pour Saint-Jean", avec 53,44% des voix, qui a donc obtenu 21 sièges sur les 27 que compte à présent le Conseil Municipal. 6 sièges sont revenus à la liste de Jérôme Chiaverini, "St Jean Village d'Avenir".

Le processus démocratique ayant été retardé par la crise sanitaire que traverse le monde, les nouveaux élus n'ont été installés que le 27 mai. Laurence Béthune a été élue maire, par 20 voix contre 6 à Jérôme Chiaverini (Laurence Béthune n'ayant pas pris part au vote). Huit adjoints ont également été élus.

Vous trouverez dans ces deux pages la photo de chaque élu.

MAJORITÉ MUNICIPALE



Michel Delmas

1^{er} adjoint

en charge des finances
et des relations avec les
associations



Sandrine Moncho

2^e adjointe

en charge du vivre
ensemble, de l'information
et de la communication



Michel Paquier

3^e adjoint

en charge de l'éducation, de
la jeunesse, de la formation,
des sports et de la culture



Françoise Rey

4^e adjointe

en charge de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire et des
déplacements



Vincent Gensburger

5^e adjoint

en charge des bâtiments
publics, des travaux
et de la voirie



Ingrid Di Fonzo

6^e adjointe

en charge de
l'environnement et de
l'agriculture



Didier Kioulou

7^e adjoint

en charge des solidarités,
du comité des fêtes, de la
vie des quartiers et des
animations communales



Eugénie Peyre

8^e adjointe

en charge de la petite
enfance et du Conseil
Municipal des Enfants



Michel Rostaing-Puissant

Conseiller délégué
à la prévention et à la vie
quotidienne

Conseiller communautaire



Abdelhazis Boukersi

Conseiller municipal
délégué aux eaux pluviales
et à la voirie

MAJORITÉ MUNICIPALE



Noëlle Perrin

Conseillère municipale
Conseillère communautaire
suppléante



Roger Clocheau

Conseiller municipal



Mireille Froeliger

Conseillère municipale



Dominique Gille

Conseillère municipale



Laurent Cerui

Conseiller municipal



Aurélie Cuignet

Conseillère municipale



Clément Métais

Conseiller municipal



Brigitte Zwiryk

Conseillère municipale



Jean-Marc Florentin

Conseiller municipal
référent Covid



Patricia Rouveyre

Conseillère municipale

OPPOSITION MUNICIPALE

L'élection en chiffres

53,69% de participation, représentant

1425 votants (1396 exprimés) sur

2630 électeurs inscrits sur la liste

électorale

53,44% de votes pour la liste

"Ensemble, continuons pour Saint-Jean",

soit **746** électeurs, remportant donc

21 sièges sur 27

46,46% de votes pour la liste *"St Jean*

Village d'avenir", soit **650** électeurs,

remportant ainsi **6** sièges sur 27.



Jérôme Chiauerini

Conseiller municipal



**Marie-Cécile
Marillat**

Conseillère municipale



Raymond Charles

Conseiller municipal



Murielle Valat

Conseillère municipale



Pierre Vincent

Conseiller municipal



Jacinthe Bianchi

Conseillère municipale

En attendant la nouvelle école...

Le 9 septembre 2020, le groupe scolaire Vendémiaire s'est agrandi d'une nouvelle classe, portant le nombre total à 13, pour 341 élèves. Cette évolution était attendue, et anticipée avec le projet d'extension de l'école dont nous reparlerons dans un prochain Petit Journal, mais pas si tôt : les projections faites par le bureau d'études démographiques mandaté il y a deux ans lors du lancement du projet d'extension donnaient cette ouverture pour... 2023 ou 2024 !

Une mobilisation extrêmement rapide et efficace



Habituellement, les inscriptions pour la rentrée ont lieu à partir de janvier et augmentent progressivement. Avec le "confinement", du 17 mars au 11 mai, certaines inscriptions ont été retardées. Le 19 juin, la directrice de l'école nous alertait sur l'ouverture possible d'une nouvelle classe (la 2^e en trois ans...) compte tenu du rythme des inscriptions, probabilité annoncée lors du Conseil d'école de fin d'année, le lundi 22 juin.

Dès l'annonce "officielle" de cette possibilité d'ouverture, nous avons contacté l'Inspection Académique. La réponse nous a plongés dans l'embarras : si une ouverture était bien possible, elle ne serait décidée qu'à la rentrée de septembre, après le comptage effectif des élèves présents...

Nous sommes très attachés aux services publics, tout particulièrement à l'école, qui prépare l'avenir de nos enfants. Aussi, la municipalité a décidé de ne pas attendre et de faire installer au plus vite une structure modulaire afin que tous les élèves soient accueillis dans de bonnes conditions, si la 13^e classe venait à ouvrir.

Plusieurs sociétés ont été contactées, sont venues en urgence pour chercher avec nous un emplacement possible et proposer des solutions. Le choix de l'emplacement s'est porté sur la plateforme située au-dessus de la "cour

de l'arbre", anciennement occupée par des jeux d'enfants et peu utilisée par les élèves. Une structure modulaire répondant à la norme énergétique "RT 2012" proposée par la société Isère'Mat a été choisie, plus chère mais offrant une isolation performante ainsi qu'une climatisation, ce qui est impératif à Saint-Jean, où nous connaissons à la fois de grands froids et de fortes chaleurs.

De fin juillet à fin août, alors que beaucoup de salariés et d'entreprises

étaient en vacances, l'ensemble des travaux a pu être effectué. Début août, terrassement (entreprise Perret de Saint-Laurent-du-Pont), installation d'une plateforme en béton pouvant accueillir cette structure, pose des réseaux (dont le raccordement au réseau informatique). En 10 jours, du 20 au 30 août, Isère'Mat a installé la structure modulaire et sécurisé le lieu (pose d'un grillage pour éviter les chutes depuis la plateforme).



Un grand merci à tous les acteurs !

Vous connaissez la suite : le vendredi 4 septembre, l'Inspection Académique venait effectuer un comptage et donnait son accord dans la soirée pour l'ouverture de la nouvelle classe. Le temps pour la directrice, Madame Cotté, de revoir la répartition des élèves et l'ouverture avait lieu officiellement le mercredi 9 septembre, faisant baisser sensiblement le nombre d'élèves par classe, de 28 à 26 en moyenne. Des sanitaires supplémentaires étaient ensuite posés pour offrir la meilleure hygiène possible aux élèves fréquentant cette nouvelle classe, un mobilier adapté commandé dès juillet, installé progressivement (la crise de la covid allonge certains délais de fabrication et de livraison...).

En un peu plus de deux mois, un pour préparer le dossier, contacter les entreprises et faire un choix, un autre pour réaliser l'ensemble des travaux, ce projet a pu être réalisé. Nous tenons ici à remercier tous les élus qui ont participé à la procédure (montage du dossier, accueil puis sélection des entreprises, suivi des travaux), mais aussi tous les agents municipaux qui n'ont pas ménagé leur peine pour que les petits Saint-Jeannais puissent apprendre dans les meilleures conditions possibles. Nous remercions aussi les entreprises qui ont su être réactives et ont redoublé d'efforts pour que les délais soient tenus en cette période difficile "post-confinement". Nous remercions aussi la directrice du groupe scolaire ainsi que l'équipe enseignante



Intérieur de la structure modulaire

pour avoir géré au plus vite la mise en place de la nouvelle classe dès que l'ouverture a été décidée.

UN NOUVEAU BÂTIMENT APPELÉ À DURER

La structure modulaire, dont vous pouvez voir les photos dans cet article, est amenée à durer, c'est du moins ce que nous souhaitons. Actuellement en location, elle devrait être achetée dès 2021 (cela ne pouvait pas se faire avant pour des raisons comptables).

En effet, outre la qualité du produit qui permet d'envisager une utilisation pendant une quinzaine d'années au minimum et offre un confort certain aux enfants (isolation thermique et phonique, climatisation, présence d'un

vestiaire intégré), sa présence sera utile lors des travaux d'extension de l'école. Elle pourra servir ensuite de lieu d'accueil périscolaire, offrant à notre école et à ses usagers, plus de souplesse et de confort pour envisager l'avenir, conditions matérielles importantes pour faciliter la réussite de tous.



Michel Paquier

Adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse, de la formation, des sports et de la culture

Confinement, protocoles sanitaires, nouvelle classe, extension de l'école : les chantiers ne manquent pas en cette année 2020 décidément bien particulière ! Mais toute l'équipe est au travail, élus comme agents municipaux, en relation avec la direction et les enseignants de l'école, pour que les enfants de Saint-Jean aient droit à une scolarité la plus profitable possible, dans des locaux adaptés, confortables et sûrs. La qualité de l'accueil, la sécurité des enfants : ce sont pour nous des points avec lesquels il ne faut en aucun cas transiger.



L'organisation des accueils périscolaires

Par Ludovic Reuchsel, Service animation – sport – périscolaire

La commune a dû réorganiser ses différents accueils périscolaires par rapport à l'augmentation significative des effectifs tout en répondant aux exigences des protocoles sanitaires de l'Education Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour les accueils collectifs de mineurs.

Pour la cantine scolaire

Un réaménagement des espaces de la cantine a été réalisé pour accueillir un plus grand nombre d'élèves tout en privilégiant des salles avec deux groupes classes (diminution du brassage d'élèves dans les espaces clos).

La grande salle de la cantine a été divisée en deux espaces avec un "espace maternelle" et un "espace élémentaire". Une solution de séparation par des cloisons mobiles acoustiques est en cours de réflexion.

La salle annexe a été aménagée pour accueillir des élémentaires.

Avant chaque service, le lavage des mains des enfants est effectué soit en classe par les ATSEM et professeurs, soit par les animateurs qui récupèrent les enfants pour se rendre dans les trois pôles sanitaires et en vérifient le protocole.

Dès le lavage des mains réalisé, les élèves se dirigent directement à la cantine et s'installent à table.

Les groupes classes

CANTINE 1^{ER} SERVICE

- Grande salle 1 :
Maternelles (PS-MS-GS)
- Grande salle 2 :
2 classes (CP et CP/CE1) et les CP de deux autres classes
- Salle annexe :
2 classes de CE1/CE2

CANTINE 2^E SERVICE

- Grande salle 1 :
Fin de repas des maternelles
- Grande salle 2 :
2 classes (CM1 et CE2/CM1)
- Salle annexe :
2 classes (CM1 et CM1/CM2)

Après chaque service, les agents de la cantine procèdent à la désinfection des tables et des chaises.

Pour les activités péri-éducatives et garderies

Les activités péri-éducatives élémentaires en extérieur ont été privilégiées en mettant en avant le souhait de l'enfant qui peut choisir le jour même une activité sportive, une activité jeux, un espace pour faire ses devoirs (étude surveillée) ou profiter tout simplement de la cour de l'arbre pour s'amuser avec ses copains tous les soirs après 15h45.

En cas de pluie ou de grand froid, il a été mis en place un planning d'utilisation des salles en collaboration avec les enseignants pour utiliser trois salles de classe et la salle annexe de la cantine.

Les groupes classes de la cantine sont alors reconduits.

Les agents d'entretien peuvent commencer le protocole de nettoyage des classes à partir de 15h45 (il faut compter 40 minutes par salle)

Les maternelles utilisent la salle de motricité, la salle bleue et la cour maternelle pour leurs activités péri-éducatives et garderies.

La salle annexe de la cantine permet également en cas de pluie et de grand froid d'accueillir les garderies du matin et celle de 17h à 18h.

Le départ échelonné est maintenant possible à toute heure pour éviter un rassemblement des parents à 17h comme les années précédentes, via le visiophone de 16h à 16h45 et de 17h05 à 18h et via le portail qui est ouvert en présence d'un responsable périscolaire de 16h45 à 17h05.

Le port du masque est obligatoire et un distributeur de gel hydroalcoolique pour



les parents est disponible à l'entrée de l'école (obligatoire dès lors qu'on rentre dans les bâtiments).

Tout cela est contraignant, mais c'est toute une équipe qui s'adapte et qui donne le maximum pour permettre l'épanouissement des enfants dans une période pas facile pour tous.

Dès le lavage des mains réalisé, les élèves se dirigent directement à la cantine et s'installent à table.



Entretien avec Liliane Crétinon

Bonjour Liliane. Vous êtes responsable de l'entretien des bâtiments communaux.

La crise sanitaire que nous traversons entraîne des mesures particulières. Pouvez-vous nous dire comment est organisé le nettoyage de l'école et du restaurant scolaire ?

Nous avons dû effectivement mettre en place un nouveau protocole pour lutter contre la propagation du virus. La fréquence des nettoyages a été considérablement augmentée.

Nous nettoyons tous les jours le sol des salles de la maternelle (salles de classe, salle de motricité et salle de repos) alors qu'avant, sauf mauvais temps, c'était une fois par semaine.

Pour l'école primaire, le nettoyage des sols est fait un jour sur deux. Tous les jours, nous désinfectons l'ensemble des chaises, bancs, tables, lavabos, sanitaires, interrupteurs, poignées de porte, rampes d'escaliers.... Tout ce qui peut être touché par les enfants ou les professeurs et intervenants.

Les enfants sont-ils sensibilisés à ces mesures ?

Oui, en fonction de leur âge et de leur maturité. Nous aidons au lavage des mains pour les plus petits, et vérifions celui des plus grands, systématiquement, notamment avant l'entrée dans le restaurant scolaire. Nous vérifions plusieurs fois par jour qu'il y a du

savon, des essuie-mains jetables, du papier toilette à disposition.

A quel moment se fait le nettoyage dans les classes ?

Après le temps scolaire, dès que la salle est libre, un agent procède au nettoyage complet. Nous avons affiché devant chaque salle une fiche sanitaire sur laquelle l'agent doit inscrire son nom et les jour et heure de son passage. Cela permet de savoir que la salle a bien été faite. Les agents ne sont en effet pas affectés à une classe en particulier mais doivent intervenir dès qu'ils voient une salle libre.

Combien êtes-vous d'agents pour nettoyer les 13 salles ?

Nous sommes quatre agents d'entretien. Mais les quatre Atsem nous aident, puisqu'elles ont mis en place, pendant leur temps périscolaire, et à tour de rôle, un retour dans leur classe afin de désinfecter et faciliter le nettoyage aux agents d'entretien.

Et pour le restaurant scolaire ?

Une organisation différente a été mise en place dans la répartition des enfants. Nous assurons toujours deux services. Mais entre les deux, nous procédons à la désinfection totale des chaises et des tables. A la fin des deux services, tout est de nouveau complètement nettoyé.

Les déplacements des enfants sont-ils plus limités ?

Nous avons instauré un sens de circulation pour éviter les brassages. Ce sont toujours les mêmes classes qui mangent ensemble, là encore pour limiter au maximum les échanges entre les enfants.

Lorsque les enfants sont à table, seul l'enfant désigné responsable des pots à eau a le droit de se lever pour aller les remplir. Les autres restent à table durant tout le repas, sauf à la fin, où chaque enfant de la table a reçu une responsabilité pour se charger de débarrasser, soit les couverts, soit les verres...

Quelles sont les autres mesures mises en place pour les agents ?

Nous nous lavons les mains à chaque fois que nous touchons quelque chose. Je n'ai jamais compté, mais le nombre de lavages dans la journée doit être impressionnant !

Et pour la partie cuisine, est-ce que des choses ont été changées ?

Nous sommes en temps normal soumis à un protocole déjà extrêmement strict. La crise sanitaire n'a donc rien changé de fondamental.

Pour le nettoyage, vous utilisez toujours les mêmes produits ?

Non. Nous avons changé de gammes de produits, puisque nous utilisons

ceux qui ont été créés spécialement pour lutter contre le covid. Nous lavons tous les soirs les chiffons utilisés, dans la machine à laver qui est dans le restaurant scolaire. Ce lavage est bien entendu totalement distinct du lavage des draps et des vêtements des petits de maternelle, qui se fait dans une machine spécifique qui est dans la maternelle. Il n'y a évidemment aucun mélange entre ces draps et ce qui sert au ménage.

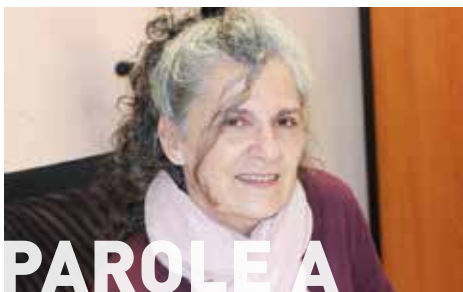
Notre consommation de produits d'entretien a plus que doublé.

Il y a-t-il encore d'autres mesures ?

Nous portons tous en permanence des masques, qui nous sont fournis par la mairie. Il est important aussi d'aérer. Nous ouvrons toutes les fenêtres dès que cela est possible. Au minimum trois fois dans la journée.

En conclusion, que souhaitez-vous nous dire ?

Cette crise nous contraint à un travail beaucoup plus dur et plus long. Mais elle a mis en évidence un véritable esprit d'équipe, une solidarité entre les agents. C'est cela que je veux retenir !



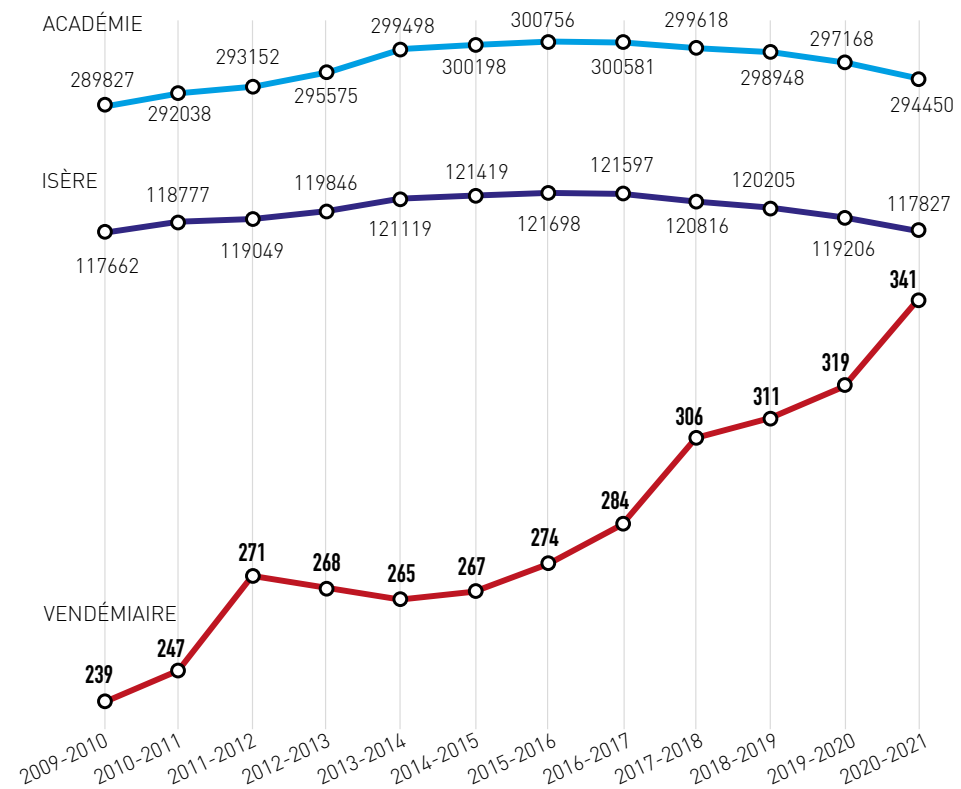
Sandra Boizot

Directrice Générale des Services

Le métier d'agent d'entretien est déjà, en temps normal, un travail très difficile qui demande beaucoup de courage et d'énergie. L'équipe actuelle fait preuve d'une réelle responsabilité et d'un sens public affûté. C'est grâce à eux que nous pouvons venir travailler sereinement chaque matin et continuer d'être présent auprès de la population.

Les femmes et les hommes de ménage doivent être plus que remerciés en ces temps contraignants.

Un effectif en augmentation



Ce graphique compare l'effectif des écoliers (maternelles et élémentaires) dans le public, depuis 2009 dans l'académie, l'Isère et notre école. Ce qu'il met en valeur est clair : alors qu'à l'échelle départementale ou régionale, les effectifs sont stables, voire en diminution, ceux de l'école Vendémiaire sont en constante augmentation. C'est ce qui a motivé la mise en place du groupe de travail, il y a près de trois ans maintenant, et qui justifie les investissements actuels pour agrandir l'école. La position de Saint-Jean, aux limites de "la Métro", mais aussi le cadre de vie agréable de notre commune, expliquent cela. Il est du devoir de notre équipe municipale de maintenir ce cadre de vie et donc d'offrir à nos enfants un cadre scolaire conforme aux attentes des habitants. Nous vous présenterons d'ailleurs le projet dans un prochain Petit Journal.

La Tribune de Michel Paquier

ATTENTAT DE CONFLANS

Alors que se finalise l'édition de ce numéro du Petit Journal Saint-Jeannais, nous apprenons l'assassinat d'un professeur d'histoire-géographie suite à un cours donné sur la liberté d'expression dans le cadre de l'école laïque de la République.

En tant que professeur d'histoire-géographie moi-même, je suis sidéré par cet événement comme par toutes les formes de violence qui visent à porter atteinte à cette liberté d'expression fondamentale pour notre démocratie.

Au-delà de cet événement dramatique, l'historien que je suis voit dans cet assassinat, après celui de policiers et de journalistes, une marche supplémentaire franchie dans la remise en cause des principes et des valeurs de notre pays, une évolution qui nous interroge sur notre modèle social et contre laquelle nous nous devons de réagir.

Nous devons être unis derrière notre école laïque, une école qui enseigne les valeurs bafouées par cet assassinat, des valeurs profitables à tous les habitants de France car elles permettent le respect et l'expression de tous, dans le respect de la loi.

Initiatives et Solidarités

communales et citoyennes

La Covid a mis en valeur l'importance des initiatives citoyennes et locales pour organiser de nouvelles formes concrètes de solidarité, dans cette situation nouvelle de pandémie, de confinement et de répercussions économiques et sociales.

Fabrication de plus de 300 masques

Dès le mois d'avril, des masques en tissus dits "barrière", utiles à défaut d'aucun autre masque de protection, ont été cousus par des couturières bénévoles et proposés gracieusement à des publics ciblés, notamment :

- aux infirmières libérales,
- aux personnes fragiles qui se sont fait recenser dans notre Plan communal de sauvegarde (personnes âgées de 70 ans et plus, personnes souffrant d'une affection longue durée, femmes enceintes dans leur troisième trimestre de grossesse...),
- aux commerçants et notamment ceux du marché,
- à la maison médicale de Coublevie,
- au personnel assurant la garde des enfants de familles prioritaires.

Il y a eu deux stocks en place, l'un à la mairie notamment pour les personnes assurant la garde des enfants de soignants, l'autre à la pharmacie (en accord avec la pharmacienne) pour les personnes "fragiles". Des masques en visières artisanalement réalisés par une famille saint-jeannaise ont été également distribués gracieusement à des commerçants de Saint-Jean, à la maison médicale de Coublevie, à des assistantes maternelles de notre commune et aux professionnelles de la crèche (ces visières viennent en complément du port d'un masque barrière).



Témoignage de Claude Estève, bénévole

"Dès le début de la crise Covid, du fait d'avoir dans mon entourage des personnes fragiles, je me suis sentie concernée par les mesures de protection. Ne trouvant pas de masques, aimant coudre et faisant partie de la section couture de la MPT, j'ai commencé la confection de quelques masques pour la famille, les voisins et les amis. Puis je me suis dit qu'il fallait aller plus loin et, bien-sûr toujours bénévolement, j'en ai cousu pour le personnel soignant de notre secteur et enfin, à la demande du CCAS, pour les personnes fragiles de notre commune. Au total j'ai pu en faire 250. Je me suis sentie utile lors de cette période de confinement où la solidarité et l'entraide étaient importantes".

Aides communales

Le Conseil Municipal a voté des remises de loyers aux commerçants de notre village pour leur venir en aide compte tenu de la baisse d'activité ou de la fermeture de leurs commerces (boulangerie, salon de coiffure) et pour les professionnels de santé. Tous ces professionnels ont remercié la commune pour cette aide financière en ces temps difficiles.

Grâce aux aides communales, à la générosité du CCAS, au dévouement des professions de santé, des commerçants, des entreprises, des élus, des enseignants et des bénévoles, le "vivre ensemble" reste une réalité concrète.

Témoignage de la propriétaire du salon Anne Coiffure

"J'ai apprécié ce geste de la Mairie, le salon a été fermé du 14 mars jusqu'au 12 mai. Je remercie la clientèle qui est restée fidèle et j'ai mis en place un protocole santé pour le respect des conditions sanitaires dans mon salon".



Un CCAS mobilisé dès le début de la crise

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est immédiatement organisé pour venir en aide aux personnes les plus fragiles, pendant la période de confinement :

- en mettant en place un numéro de téléphone joignable 24h/24h à la disposition des personnes fragilisées, permettant de rassurer et d'organiser, quand cela était nécessaire, un service de portage de repas ou de courses alimentaires à domicile ;

- en adressant des bons alimentaires, selon le quotient familial, à 54 familles dont les enfants auraient dû manger à la cantine.

La crise prolongée de la Covid-19 accroît les difficultés financières. Depuis le mois de mars, ce sont 39 bons alimentaires qui ont été remis à des Saint-Jeannais.

Le CCAS reste mobilisé pour aider les plus fragiles d'entre nous.



Didier Kioulou

Adjoint en charge des solidarités, du comité des fêtes, de la vie des quartiers et des animations communales

Toujours soucieux d'être au plus près des Saint-Jeannais, la municipalité et le CCAS se sont efforcés de venir en aide à tous ceux qui ont souffert (et qui souffrent encore) de la situation compliquée que nous traversons depuis de longs mois et qui est en train de détruire toute la vie sociale et associative à laquelle nous tenons tant !

Quoi qu'il arrive dans les mois à venir et espérant une issue rapide à cette pandémie, nous resterons attentifs aux besoins de tous les habitants .

EN CHIFFRES

Quelques données chiffrées de dépenses covid exposées par la commune (à fin septembre)

▶ Fournitures, petit matériel : 13 020€

▶ Indemnités versées aux personnels : 3 300€

▶ Remises de loyers aux commerçants et professionnels : 8 974€

MERCI

Nous remercions tous les habitants qui ont donné un peu de leur temps, de leur savoir-faire ou de tissus pour les masques, qui ont aidé le CCAS pour faire des courses ou prendre des nouvelles des personnes fragiles.

Merci à tous d'avoir montré que la solidarité est une réalité sur notre commune.

L'évolution du village

Les personnes qui désirent construire leur logement sur la commune doivent demander un permis de construire. Ce document d'urbanisme sera étudié par les services du Pays Voironnais, qui vérifieront la conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, mais aussi si la future construction peut être raccordée aux réseaux (eau potable, électricité, assainissement et eaux pluviales). Dans le même temps, la commission urbanisme de Saint-Jean-de-Moirans donnera un avis sur l'implantation et la construction de ce logement.

Pour rendre son avis, la commission urbanisme (composée de six conseillers municipaux et du maire) s'appuie, bien évidemment, sur le PLU en vigueur (actuellement, celui de 2013) disponible sur le site Internet de la commune. Mais comme nous sommes en cours d'élaboration de la prochaine version, les élus tiennent compte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document, qui a été débattu au conseil



Il est important de préserver le patrimoine architectural de la commune. Ici une ferme en pisé située Chemin du Gayot.

municipal de janvier 2020, montre les principales orientations que nous voulons donner à notre village (voir page suivante).

Pour vous aider à l'élaboration de votre projet, un architecte-conseiller du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) est disponible sur rendez-vous un jeudi matin par mois à la mairie. Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Il pourra donner de précieux conseils pour une bonne intégration de la future construction dans le tissu urbain de notre village.

Enfin, il faut savoir qu'il y a actuellement de très nombreux projets en attente : les autorisations ont été accordées, mais pour diverses raisons les travaux n'ont pas encore pu avoir lieu. De ce fait, la commission urbanisme pourra être amenée à freiner les nouveaux projets, afin de réguler cet apport de nouvelle population.

Porte d'entrée de la Colombinière



Françoise Rey

Adjointe en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des déplacements

Qu'est ce qui caractérise notre village ? Comment le décririez-vous ? A l'heure où il se développe beaucoup et où certains voudraient le moderniser, d'autres sont très attachés à son apparence traditionnelle, de village rural du Dauphiné...

Equilibre difficile à trouver, tout en tenant compte des contraintes techniques et financières auxquelles sont confrontés tous ceux qui veulent construire leur logement. Pour moi, l'urbanisme est donc avant tout un rôle d'écoute, pour que chacun puisse s'exprimer sur les projets, et qu'on trouve finalement un compromis acceptable pour tous.



Les grandes lignes de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

LES ENJEUX PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

- ▶ Préserver et intégrer la trame verte et agricole
 - ▶ Maintenir les espaces boisés, les haies, les cultures traditionnelles (vignes, noyers...)
- Intégrer les qualités et les problématiques de trame bleue
- ▶ Préserver les nombreuses sources, des zones humides, prévention des risques naturels (inondations et glissements de terrain)
 - ▶ Préserver et améliorer les corridors écologiques
 - ▶ Promouvoir une approche paysagère et une qualité environnementale du développement
 - ▶ Favoriser les constructions adaptées aux contraintes climatiques et le recours aux énergies renouvelables.

LES DEPLACEMENTS

- ▶ Affirmer les déplacements modes actifs et transports en commun
- ▶ Recréer et sécuriser la continuité des cheminements pour les modes actifs
- ▶ Organiser la circulation et tranquilliser les voies

Travail en cours avec le CEREMA, perturbé par la crise sanitaire, que nous reprendrons dès que possible.

MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT ET LIMITER LA CONSOMMATION FONCIERE

Maîtriser la densité

Le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévoit une hiérarchie de la densité décroissante en partant du centre de la commune ; dans l'étude des Permis de Construire, nous étudions les possibilités d'accès au centre village sans avoir recours à la voiture

Maîtriser le foncier

Le SCOT (Schéma de Cohérence du Territoire de la Région Grenobloise) nous impose une enveloppe à ne pas dépasser (des terres agricoles qui ne pourront pas devenir construc-

tibles) et un espace préférentiel de développement (où nous devons faire la moitié de nos nouveaux logements)

Maîtriser l'architecture

Faire évoluer les quartiers de manière adaptée à leurs caractéristiques de forme urbaine et en facilitant les nouvelles formes d'habitat (différentes formes d'habitat intermédiaire)

Maîtriser le renouvellement urbain

Mener une réflexion sur le patrimoine industriel et sa revalorisation

Maîtriser le développement

Prendre en compte les capacités des équipements, développer des espaces publics de proximité et de qualité.

L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- ▶ Préserver l'agriculture et accompagner le développement de l'agriculture biologique
- ▶ Protéger les exploitations agricoles et favoriser le développement des "circuits courts"
- ▶ Poursuivre le développement de Centr'Alp
- ▶ Promouvoir une économie de proximité
- ▶ Redynamiser le centre-bourg en confortant le tissu d'activités commerciales, artisanales et de services au public.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE, LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PERMETTRE DES SERVICES DE QUALITE

- ▶ Favoriser la mixité sociale conformément au PLH (Programme Local de l'Habitat) du Pays Voironnais
- ▶ Améliorer les équipements et leur accessibilité
- ▶ Développer des espaces publics de qualité, favoriser la création de nouveaux services et équipements adaptés à la population en valorisant les espaces existants et en permettant l'implantation de nouveaux équipements sportifs et de loisirs.

Bienvenue à notre police municipale

Après la décision de mettre fin à la police multicommunale qui nous liait à Coublevie, deux policiers municipaux travaillent désormais sur notre seule commune.

Le 2 juillet 2020 le conseil municipal prenait la décision de créer le service de police municipale et rapidement Madame le Maire lançait la procédure de recrutement de deux policiers.

Sa mise en place n'est pas chose simple. Il s'agit bien de la création du service qui remplacera désormais la police intercommunale que nous partagions ces dernières années avec Coublevie.

De juillet à octobre, les procédures et les actions de mise en place se sont succédé intensivement : recherches, entretiens, recrutements.

Il a fallu également retenir un local, central et accessible à tous. Au début de la rue du 8 mai 1945, le voilà installé comme base au cœur du village.

Bientôt la réception des moyens techniques nécessaires, véhicule, moyens de communication, environnement informatique, fera que le service de police de Saint-Jean-de-Moirans sera 100% opérationnel.



PROXIMITÉ ET PRÉVENTION

Notre police municipale est avant tout une police de proximité et préventive, elle assurera ainsi ses missions de bon ordre, sûreté, sécurité et salubrité publiques. Elle exercera également ses missions de police répressive et relèvera par procès-verbal tout manquement et écart aux lois et règlements. Compte tenu de toutes les attentes que les Saint-Jeannais dans leur majorité nous ont exprimées, nous sommes convaincus que l'ensemble de la population trouvera dans les actions développées

des réponses efficaces à leurs préoccupations quotidiennes.

Les policiers ont été présentés au Conseil municipal du 22 octobre. Les restrictions liées à la Covid-19 n'ont pas permis d'organiser une réception de présentation au personnel communal et au public. Nous le ferons dès que possible pour que ce nouveau service soit reconnu comme partie intégrante de notre collectivité saint-jeannaise.

Réservez notre meilleur accueil à nos policiers Kamel Bouhazama, chef de service de la police municipale, et Aimery Eyssautier, agent de police.

La parole à Aimery Eyssautier

Je m'appelle Aimery Eyssautier. Ma vie active a commencé en 2011 à l'école de gendarmerie de Rochefort pour être affecté en Haute-Savoie au peloton d'autoroute de Passy pendant environ deux ans. J'ai ensuite été muté à la brigade de gendarmerie de Voreppe durant environ deux ans et demi. Mon contrat de gendarme adjoint volontaire ayant une durée maximum de cinq ans, j'ai choisi de rejoindre la police municipale. J'ai travaillé pour la commune de Vinay pendant quatre ans dont deux années en tant que responsable de service. Pour des

raisons d'évolution professionnelle, j'ai posé ma candidature dans la commune de Saint-Jean où je suis désormais depuis le premier octobre. Par ma venue dans la commune, je souhaite acquérir des connaissances supplémentaires dans un poste de police municipale en création pour pouvoir, dans le futur, être en capacité de faire des formations, en adéquation avec les circonstances rencontrées. Je souhaite aussi passer des concours ou examens afin d'évoluer au sein de la commune et former dans l'avenir les futurs agents de police municipale.



La parole à Kamel Bouhazama

J e m'appelle Kamel Bouhazama, je travaille dans la police municipale depuis avril 2002. Je suis lauréat des concours de gardien de police municipale en 2002, de chef de service en 2007 et de chef de service de Classe Exceptionnelle en 2010.

Mes missions, mes fonctions sont diverses et ont évolué. On peut les articuler en deux points. Des tâches de terrain d'une part et administratives d'autre part.

Mon parcours : j'ai travaillé dans plusieurs communes de l'agglomération grenobloise et en banlieue parisienne, entre autres Vif, Saint-Martin-d'Hères, Bagneux et Echirolles où j'étais le Directeur de la Tranquillité Publique.



J'ai encadré 35 agents des services de police municipale, ASVP, le centre de supervision urbaine, foire et marché et du personnel administratif.

L'action de mon service s'indexera sur ce qui préoccupe les habitants. Elle se traduira désormais par une occupation du terrain au quotidien, une police de la tranquillité publique visible et à l'écoute de la population. Elle associera également un volet plus répressif avec une verbalisation au stationnement et des contrôles routiers fréquents pour lutter contre les excès de vitesse.

La pierre angulaire de la doctrine de la police municipale de Saint-Jean-de-Moirans est : prévention – dissuasion – répression.

La police municipale, une fonction aux deux facettes



Sensible aux enjeux de développement durable et de protection de l'environnement, la municipalité a souhaité que les policiers se déplacent sur la commune, soit en vélos électriques, soit en voiture hybride.

“La facette préventive” dite police administrative

Les agents de la police municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui agissent sous l'autorité exclusive du maire. A ce titre, ils disposent des pouvoirs de police du maire.

Conformément à l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, ils ont pour mission d'assurer sur le territoire communal le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

“La facette répressive” dite police judiciaire

En vertu de l'article L551-1 du Code de la sécurité intérieure, la police municipale assure la bonne exécution des arrêtés de police du maire et constate par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés.

L'article 21 du Code de procédure pénale confère aux agents de police municipale la qualité d'Agent de Police Judiciaire Adjoint, et c'est à ce titre

qu'ils possèdent des pouvoirs de police judiciaire.

Elle se traduit par la constatation d'infractions à la loi pénale et le recueil de renseignements en vue d'en découvrir les auteurs.

Madame le Maire souhaite que sa police municipale exerce son champ d'action sur ces deux volets.

Pour joindre la police municipale

04 28 70 47 47

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mail :

police.municipale@stjeandemoirans.fr

Local : Rue du 8 mai 45

(à côté de la bibliothèque)

Réduisons vite nos déchets *ça déborde*

Comment valoriser ses déchets ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV du 18/08/2015) contient des dispositions relatives au tri et parmi celles-ci : la généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas et déchets verts). D'ici 2025 chaque Français disposera d'une solution de tri de ses déchets de cuisine et de table, afin que ceux-ci puissent être valorisés.

Les biodéchets représentent aujourd'hui un tiers des poubelles résiduelles des Français. Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple

LA CAPV EN CHIFFRES

(Communauté Agglomération du Pays Voironnais)

► **93 179 habitants**
 ► **7 692 t (soit 82,5 kg/habitant/an) de déchets verts en déchèteries (2019). Coût global : 493 000 €**

► **1 346 t en poubelle marron (2019).**

Coût global : 1 470 406 €

Déchets qui contiennent 80% d'eau!

grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste de ces déchets peut et doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement. De plus, c'est un gaspillage que de les éliminer par incinération ou encore mise en décharge alors qu'ils représentent une ressource importante en matière et en énergie.

Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère. Ce gaz a un pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. De même, l'incinération de ces déchets produit également des GES et notamment du CO₂ lors de leur combustion.

A l'inverse, la valorisation organique via le compostage permet de faire retourner au sol le compost, et dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels que les composts de biodéchets peuvent en partie combler.



PAROLE A

Ingrid Di Fonzo
 Adjointe en charge de l'environnement et de l'agriculture

2025 cela paraît loin, mais c'est dès aujourd'hui qu'il faut s'y préparer car le changement de pratiques peut demander du temps. Faire le tri de ses déchets et modifier ses habitudes pour qu'un maximum de ses déchets soient valorisés est un domaine dans lequel on peut être éco-responsable.

Rappel ! Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit, hors dérogations préfectorales

Vous avez dit compostage ?

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques par le biais de micro-organismes, de champignons et de petits invertébrés, en présence d'eau et d'oxygène. Les déchets de cuisine et de jardin sont ainsi transformés en humus, très riche pour la terre.

Oui ! Composter est facile, à condition de respecter quelques gestes de base qui prennent très peu de temps ! Et surtout, composter est utile ! D'une manière générale, TOUS les déchets organiques peuvent être compostés !

Déchets de la cuisine

- ▶ Épluchures, fruits et légumes en morceaux, y compris les agrumes
- ▶ Restes de repas : féculents, fromage...
- ▶ Petits déchets de viande, poisson, crustacés (l'enfourir un peu en petits morceaux, éviter de laisser sur le tas de compost)
- ▶ Coquilles d'œufs écrasées
- ▶ Marc de café et thé avec filtre papier
- ▶ Coques de noix, noisettes, pistaches écrasées...

Déchets du jardin

- ▶ Feuilles mortes broyées à la tondeuse
- ▶ Petites tailles et tailles broyées = broyat
- ▶ Paille, herbes diverses
- ▶ Restes de cultures
- ▶ Fleurs fanées
- ▶ Tontes de gazon*
- ▶ Herbes indésirables non grainées

Déchets de la maison

- ▶ Essuie-tout, journal*

- ▶ Plantes d'intérieur
- ▶ Cendre de bois

Ces déchets se décomposent plus ou moins vite et ne sont pas tous de la même catégorie.

Obtenir un bon compost

Règle 1 : mélanger les différentes catégories de déchets :

- Les déchets plutôt carbonés (tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, copeaux, etc) avec les déchets plutôt azotés (déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc). Proportion équilibrée = 1/3 de déchets carbonés pour 2/3 de déchets azotés
- Les déchets humides (déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.) avec les déchets secs (branches, paille, essuie-tout, etc)
- Les déchets grossiers qui facilitent l'aération avec les déchets fins

Règle 2 : aérer les matières, étaler et mélanger systématiquement les apports (sur 10-15 cm de profondeur cela suffit)

Règle 3 : surveiller l'humidité (ajouter de l'eau en période chaude ou de sécheresse si nécessaire et fermer le couvercle en périodes de pluies)

Pour un compost mûr il faut compter 9 à 12 mois

Comment savoir que votre compost est mûr ? Il a un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette.

Comment utiliser son compost ?

Avant maturité : on peut disposer son compost en paillage sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées.

À maturité :

comme amendement organique : on l'épandra en couches minces (1 à 5 l/m²), puis on l'incorporera superficiellement au sol.

comme support de culture : il contribue à la croissance des plantes et les aide à développer un bon système racinaire. Il est souhaitable de préparer un terreau en mélange avec de la terre et votre compost. En effet, il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost. Si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité des plantes ne le supportent pas.

Pour la création de nouvelles jardinières, un bon mélange est constitué d'un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable. Si vous réutilisez des jardinières de l'année précédente, vous rajouterez 20 % maximum de compost à la quantité de l'ancienne terre. Vous pouvez aussi l'utiliser pour vos plantes d'intérieur de la même façon.

Si vous êtes en appartement ?

Des solutions de compostage partagées ou avec lombricomposteur sont possibles. Vous participerez aussi à la réduction des déchets et à leur valorisation en utilisant le compost pour vos jardinières, arbustes, haies de la copropriété...

* veiller à l'équilibre des apports de ces matières par rapport à la totalité de votre compost



Vous avez dit paillage ?

Pailler consiste à couvrir le sol, autour des végétaux cultivés, avec du paillis, ce qui s'inspire directement de la vie de nos forêts (paillage naturel des feuilles mortes tombées au sol).

Les avantages du paillage

- ▶ Maintient le sol poreux, favorise l'infiltration de l'eau et l'aération du sol, retarde le dessèchement ;
- ▶ Evite le phénomène de battance provoqué par les fortes pluies et les arrosages, et participe à la protection de vos plants contre le gel ;
- ▶ Abrite et protège les animaux auxiliaires : carabe, staphylin, perce-oreille, coccinelle...
- ▶ Améliore la structure et la fertilité du sol car le paillis se transforme en humus et aliments fertilisants (y compris les oligo-éléments)
- ▶ Renforce l'activité des microorganismes et des vers de terre
- ▶ Evite l'installation des plantes indésirables : meilleure alternative au désherbage chimique.

Comment faire

Un paillis peut être de tontes de pelouse, de feuilles mortes, de paille, de broyat (déchets de taille et branchages broyés). Faire avec ce dont on dispose et avec les saisons !

Il convient de disposer les matières en couches superposées de la plus disponible à la moins disponible... pour les vers ! (1^{ère} couche au sol : tontes de pelouse, 2^e couche : feuilles mortes, 3^e couche : paille, dernière : broyat).

Ne paillez pas avec des mauvaises herbes en graine, n'utilisez pas les débris de plantes malades sur place ou pour des plantes de la même espèce.

Réservez les tailles de cyprès ou de



© le jardind'olivier

thuya, qui peuvent libérer des substances toxiques, au paillage des allées

Réservez les aiguilles de pin, qui acidifient le sol, aux allées et aux plantes de terre de bruyère.

Quelques conseils utiles

- ▶ Désherbez sans utiliser de pesticide avant de pailler ;
- ▶ Faites si possible un léger apport de compost avant le paillage ;
- ▶ Ne recouvrez pas le collet des plantes.
- ▶ Paillez toujours en surface, n'enfouissez jamais votre paillis ;
- ▶ Ne paillez pas par vent fort, ni quand

le sol est gelé car le paillis freine le réchauffement ;

- ▶ Arrosez avant et après le paillage.

Vous étendrez des couches de 5 cm environ au potager ou au verger, au pied des arbustes ou sous les haies, sur votre espace de potager ou au pied des rosiers et des massifs floraux vivaces, pour les jardinières ou les plantes en pot.

Il est bénéfique de pailler également en début de saison de culture, quand les graines sont bien germées et en été, quand il fait très chaud.

Quand retirer le paillage

Au début du printemps, au potager, ce qui laisse le sol se réchauffer rapidement et évite la prolifération des parasites. Pour réaliser des semis, car le paillis pourrait gêner leur levée. Écartez soigneusement le paillis en veillant à ne pas l'enfourir.

C'est le moment ! Paillez sur sol humide, en automne pour protéger les plantes avant l'hiver et éviter de laisser le sol nu.

La terre est vivante !



Elle est bien plus qu'un simple support de culture et elle contient de nombreux organismes. La retourner (bêchage, motoculteur) est une pratique néfaste qui détruit l'habitat, les galeries des animaux et les vers de terre. Pourtant, pour cultiver légumes et plantes, il faut un sol meuble. Et pour cela, il faut le décompacter. Deux méthodes seront utilisées :

- jardiner avec une couverture permanente du sol : mulch et paillis, plantes cultivées, engrais verts, végétation spontanée, compost...
- ameublir la terre physiquement, en la décompactant, seulement en cas de nécessité et avec des outils adéquats comme la grelinette ou la fourche bêche.



Pailler et composter sont des moyens à votre disposition pour utiliser les déchets de jardin et de cuisine afin de produire des amendements de qualité et peu coûteux. Ils protègent le sol, améliorent sa fertilité, vous évitent des trajets en déchèterie et l'achat d'engrais et de terreau. Les déchets ainsi valorisés n'encomrent plus votre poubelle, ni la filière de traitement des ordures ménagères.

Les services du Pays Voironnais

Composteur en bois

550L - 20€ - à retirer au site écologique de La Buisse lundi, mercredi, vendredi

Lombricomposteur

(intérieur) - 25€ sur suivi d'un atelier

Compostage partagé

Pour la mise en place souhaitée d'un site de compostage partagé, s'adresser à Ingrid Di Fonzo

Mail : i.difonzo@stjeandemoirans.fr

Broyage à domicile

Location broyeur de branches 80 - 100 mm - tarif : 45 € / heure

Location de broyeurs électriques de 35 mm - 2 points de retrait : Voiron ou la Ressourcerie - tarifs : 15 € / jour et 30 € du samedi au mercredi

Aide à l'achat groupé de broyeur à usage domestique - 25 à 40% d'aide en fonction du nombre de foyers (2 au minimum)

Les réalisations de ces derniers mois

Outre l'entretien régulier des bâtiments, de la voirie et des espaces verts, voici les principaux travaux réalisés sur la commune

Voirie – sécurité

- Création du cheminement piétons du Gay [1]
- Pose d'un miroir à l'intersection du Chemin du Morel et de l'Avenue Charles Delestraint [2]
- Remise en état du Chemin du Chouri avec la commune de la Buisse
- Abattages d'arbres sur le Chemin de la Commanderie

Aménagements extérieurs

- Pose de deux range-vélos sur le parvis du centre socioculturel [3]
- Pose de trois portiques sur deux chemins d'exploitation [4]

Bâtiments

- Aménagement du local de la police municipale
- Création d'une plateforme béton avec réseaux pour accueillir la structure modulaire dans l'école
- Réparation du toit, des murs et du sol du centre socioculturel suite à l'incendie [5] [6]
- Peinture et petit entretien à la crèche
- Changement d'une porte fenêtre coulissante dans une classe d'école
- Pose de films occultants sur les vitres du CSC dans la salle Emma Ginot
- Pose de volets roulants électriques sur deux villas du Scey
- Remise aux normes du coffret électrique du local annexe des boulistes
- Remplacement du ballon d'eau chaude du restaurant scolaire
- Mise aux normes du garde-corps de la mezzanine de l'orgue de l'église
- Remplacement de vitrages de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école suite à des dégradations
- Réparation des nichoirs à livres et pose d'une boîte aux lettres pour le CME [7]

Cimetière

Aménagements pour aider à la lutte contre les moustiques [8]



Dépôts sauvages et incivilités diverses

Notre commune est trop souvent victime de dépôts sauvages, sur le domaine public et privé, de divers déchets, allant du mégot aux canettes vides et emballages de restauration rapide, aux résidus de chantier en passant par tous les appareils électroniques usagés, épaves de véhicules et pneus.

Malheureusement, cette situation n'est pas propre à notre village. Ces comportements se multiplient partout, y compris sur les communes voisines.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL
MAIS AUSSI FINANCIER

Non seulement l'impact environnemental est important (risques de pollution des sols, des eaux, de l'air et dégradation des paysages), mais cela charge lourdement les finances communales (donc vos impôts) lorsqu'il faut récupérer, trier et emporter en déchèterie. Ce travail, peu valorisant, est effectué par les agents des services techniques (auxquels nous adressons nos remerciements) le plus rapidement possible. Le coût annuel peut être estimé à un temps plein de personnel technique, soit environ 50 000 €. Le temps passé à faire ce travail est du temps qui pourrait être consacré à d'autres tâches plus utiles pour la collectivité.

Que faire contre ces comportements ?

De la prévention

Des barrières ont été posées aux extré-

mités des chemins sites de ces dépôts. Elles empêchent le passage de véhicules et donc le dépôt de gravats. Ces barrières ont été placées en concertation avec les agriculteurs qui disposent des clés pour passer avec leurs machines agricoles. La Police municipale et la Gendarmerie ont mis en place une surveillance accrue des sites propices à ces déchargements discrets.

Mais aussi de la répression

Chaque nouveau dépôt fait l'objet d'une plainte à la Gendarmerie et, dès lors, d'une enquête aux fins d'identification de son auteur. Ainsi, au mois de juin dernier, les investigations menées ont permis d'identifier une entreprise qui avait déposé des plaques de placo sur le Chemin de la Tençon. L'entreprise a été contrainte de venir débarrasser les gravats.

Mais la véritable solution réside dans la prise de conscience, par chacun, de ce que notre paysage ne doit pas se transformer en décharges et que les déchèteries sont suffisamment nombreuses sur notre territoire pour permettre le dépôt des déchets de toute nature.

Que risque l'auteur d'un dépôt sauvage ?

Abandonner tout déchet dans un lieu non autorisé est sanctionné par une amende qui peut aller jusqu'à 1 500 €, et en cas de récidive, 3 000 € pour un particulier et 15.000 € pour une entreprise.

A l'amende s'ajoute la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction. C'est-à-dire la voiture ou le véhicule utilitaire.

Si vous constatez un dépôt sauvage sur la commune

Prévenez la police municipale (04 28 70 47 47 – police.municipale@stjeandemoirans.fr)

Appelez la gendarmerie, si le dépôt est en cours (17)



Vincent Gensburger

Adjoint en charge des bâtiments publics, des travaux et de la voirie

Après les moments difficiles que nous vivons, il nous faudra reconstruire le monde de demain, oui bien sûr ! Mais commençons ENSEMBLE à ne plus détériorer celui dans lequel nous vivons aujourd'hui.



Barrière empêchant le passage des véhicules, mais laissant suffisamment de place pour les piétons, les poussettes, les fauteuils, les vélos et les cavaliers.

Questionnaire commun

Chaque nouveau numéro du "Petit Journal Saint-Jeannais" est l'occasion de faire plus ample connaissance avec des élus, agents municipaux ou habitants. Pour cela, nous avons choisi de faire un questionnaire commun dont certaines questions sont directement issues du célèbre questionnaire de Bernard Pivot.



Présentez-vous (de gauche à droite) :

Aurélie COLUS : (née Bouchot), j'ai 26 ans et je travaille à la Mairie de Saint-Jean-de-Moirans depuis février 2020.

Abdelhazis BOUKERSI, Saint-Jeannais depuis 2015, marié, 3 enfants, grand-père deux fois. Conseiller délégué, responsable de secteur à la Régie assainissement de Grenoble Alpes Métropole.

Ingrid DI FONZO : Joker ! Apprenons à nous connaître...

Si vous étiez un animal :

AC : un lion

AB : un lion

IDF : sans hésiter, je serais un oiseau

Proverbe que vous aimez ?

AC : mieux vaut tard que jamais

AB : qui dit la vérité n'a nul besoin de recourir au mensonge.

IDF : rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Le premier mot qui vous vient à l'esprit commençant par la lettre H ?

AC : hibou

AB : honneur

IDF : hirondelle

La qualité que vous détestez ?

AC : le perfectionnisme

AB : la franchise

IDF : l'obéissance (aveugle)

Le défaut que vous préférez ?

AC : le bavardage

AB : l'exigence

IDF : la gourmandise

Quel est votre film préféré ?

AC : The Grudge

AB : Gladiator

IDF : Rain Man

Le mot que vous détestez ?

AC : devoir

AB : assassin

IDF : non

Le métier que vous n'auriez pas aimé faire ?

AC : maçon

AB : Président de la République

IDF : chirurgien

Si le buste de Marianne pouvait être un homme ou une femme, qui choisiriez vous ?

AC : Le Président

AB : Catherine Deneuve

IDF : Catherine Deneuve

Quelle est votre drogue favorite ?

AC : les bonbons

AB : le sport

IDF : les pâtisseries

Quel est l'évènement qui vous a le plus marqué ces dix dernières années ?

AC : mon mariage

AB : le mariage de mes enfants

IDF : l'attentat de Charlie Hebdo

Votre pire cauchemar ?

AC : les araignées

AB : une troisième guerre mondiale

IDF : enfermée dans une petite pièce envahie de bestioles horribles (genre épreuve de Fort Boyard !)

Vous avez une heure à perdre que faites vous ?

AC : une sieste

AB : de la marche

IDF : Je lis un moment ou, si le lieu s'y prête, j'en profite juste pour écouter le calme qui m'entoure (mais en vrai ça n'arrive jamais...)

Votre chanteur ou chanteuse préféré(é) ?

AC : Jennifer Lopez

AB : Diana Ross

IDF : Francis Cabrel

Votre juron favori ?

AC : merde

AB : zut !

IDF : merde...

Quel est votre acteur ou actrice préféré(é) ?

AC : Jessica Alba

AB : Catherine Zeta-Jones

IDF : Kevin Costner

Vous avez une baguette magique, que faites vous ?

AC : je deviens riche

AB : je supprime la misère dans le monde

IDF : j'ajoute une dose d'amour pour tous

Si vous étiez un vêtement ?

AC : un pull

AB : un polo

IDF : un gilet à grosses mailles

Quel est votre plat ou dessert préféré ?

AC : les cuisses de grenouille

AB : le millefeuille

IDF : une parmigiana d'aubergines

A vous le mot de la fin ?

AC : à bientôt

AB : plus aucune discrimination dans ce bas monde. Liberté, égalité, fraternité.

IDF : je le laisse à John Lennon : "Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. Quand je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être quand je serais grand. J'ai répondu "heureux". Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, je leur ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie".

Un nouvelle assemblée au Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est dirigée par un Conseil Communautaire. Ses membres au nombre de 62 sont issus des 31 communes qui forment notre territoire. Ils ont tous été élus directement par la population lors des dernières élections municipales.



Le 9 juillet dernier, en présence des deux candidats, les conseillers communautaires élisaient le président du Pays Voironnais pour les six prochaines années en la personne de Bruno Cattin avec 32 voix, contre Julien Polat 30 voix.

Bruno Cattin est maire de Voissant, la plus petite commune du Pays Voironnais. Julien Polat est, quant à lui, maire de Voiron, la plus grande ville et ville-centre du territoire.

Par sa constitution, du fait même du mode de désignation des conseillers communautaires, la gouvernance intercommunale est très différente de la gouvernance communale. Dans une commune en effet, l'exécutif majoritaire est issu d'une même liste dont le programme politique a déjà été exprimé lors de la campagne électorale. Alors que l'assemblée communautaire est composée des élus de toutes les communes et rassemble les tendances variées du territoire.

UNE AUTRE GOUVERNANCE

Le nouveau président élu du Pays Voironnais a voulu mettre en place une autre gouvernance que celle plus horizontale des derniers mandats. Il souhaite renforcer et équilibrer la place des communes par un Conseil des maires, pivot d'un esprit collégial. Il veut impliquer davantage les conseillers municipaux dans la conduite des affaires intercommunales ; créer du lien et renforcer un dialogue élargi. Il veut le rapprochement avec les associations, les citoyens, les acteurs socio-économiques et toutes les personnes qui "font" le territoire.

C'est pourquoi Bruno Cattin a proposé une organisation différente par la mise en place d'une première équipe aux fonctions transversales sous tendue par une deuxième équipe aux fonctions plus thématiques.

Les premiers au nombre de quatre, Vice-Présidents transversaux, travaillent en étroite collaboration avec la présidence. Ils ont pour mission de coordonner les thématiques propres à leur délégation, et assurer la gouvernance collégiale.

Les seconds au nombre de onze, Vice-Présidents thématiques animent le fonctionnement de tous les secteurs qui forment la gestion du Pays Voironnais.

Sept Conseillers Délégués viennent renforcer les équipes thématiques.

Aux fonctions transversales ont été élus :

- Nadine Reux, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la transition écologique ; Maire de Charnècles,
- Valérie Zulian, 2^e Vice-Présidente en charge des solidarités, de la cohésion sociale, territoriale et culturelle ; Maire de Moirans,
- Julien Polat, 3^e Vice-Président en charge de l'économie et du développement des activités non délocalisables, Maire de Voiron,
- Bruno Guillaud-Bataille, 4^e Vice-Président en charge de la gouvernance et de la relation aux communes, Maire de Charavines.

Vous avez d'ailleurs pu faire leur connaissance dans le numéro "Spécial Elections" de juillet 2020 du Pays Voironnais.

Les représentants de Saint-Jean-de-Moirans :

Conseillers communautaires

Laurence Béthune,
6^e Vice-Présidente en charge de la culture, du patrimoine et du sport
Michel Rostaing-Puissant

Membres des Commissions du Pays Voironnais

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Titulaires : Ingrid Di Fonzo
Laurent Cervi
Suppléants : Abdelhaziz Boukersi
Vincent Gensburger

COMMISSION SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE

Titulaires : Laurence Béthune
Jean-Marc Florentin
Suppléants : Mireille Froeliger
Françoise Rey

COMMISSION ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NON DÉLOCALISABLES

Titulaires Noëlle Perrin
Michel Delmas
Suppléants Sandrine Moncho
Michel Rostaing-Puissant

Avancée des grands projets

Cette année, la Covid-19 a fortement retardé la progression des chantiers. La remise des clés a été faite pour la maison de santé et la MPT. Celles pour la Prébende et le café devront attendre encore un peu. Les mesures sanitaires actuelles nous empêchent d'organiser les inaugurations, mais nous ne manquerons pas de vous y inviter, dès que cela sera possible.

Café, Maison de santé, logements

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
POSE PREMIÈRE PIERRE
CONSTRUCTION
REMISE DES CLÉS



Place du Champ de Mars

Maison pour tous, centre de loisirs

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
CONSTRUCTION
REMISE DES CLÉS
INAUGURATION



Rue du Billoud / Chemin de la Mirabelle

Salle des mariages accessible

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
CONSTRUCTION
REMISE DES CLÉS
INAUGURATION



Place du Champ de Mars

Avenir de l'école

ÉTUDES PRÉALABLES
CHOIX DE L'ARCHITECTE
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
POSE PREMIÈRE PIERRE
CONSTRUCTION
INAUGURATION



Place du Champ de Mars

Aménagement de la prébende

ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
ACQUISITION
PRÉPARATION DU SITE
DÉPÔT PERMIS CONSTRUIRE
CHOIX DES ENTREPRISES
TRAVAUX
AMÉNAGEMENTS
REMISE DES CLÉS



Rue Soffrey de Calignon

Skate-park, jeux pour enfants

PROPOSITION CME
ÉTUDE PRÉALABLE
DÉCISION
CHOIX DU SITE
PRÉPARATION DU SITE
CHOIX DES ENTREPRISES
AMÉNAGEMENT
CONSTRUCTION
INAUGURATION



Exemple de Skate-park

Projet du Conseil Municipal des Enfants, au Tari

Nuisances de l'autoroute

enfin des murs anti-bruit

Après des années de discussions avec l'AREA, le dossier a été pris en main par Madame le Maire en 2015. Un accord est finalement intervenu, pour la construction de murs anti-bruit, sur les deux côtés de l'autoroute, à frais partagés entre l'AREA et la commune.

Dès 1982, à la fin de la construction de l'autoroute qui traverse Saint-Jean-de-Moirans, une association "Stop aux nuisances" est née pour dénoncer les nuisances acoustiques de ce nouvel ouvrage autoroutier. De multiples échanges ont eu lieu entre l'association et l'AREA pendant de nombreuses années, et des protections de façades ont fini par être réalisées en 1998 sur certaines habitations.

DES NUISANCES ACCRUES

En 2013 la création d'un nouvel échangeur au lieu-dit "Mauvernay" relance le problème des nuisances sonores. Une étude acoustique avait été faite par l'AREA en amont des travaux de l'échangeur "Mauvernay".

C'est en octobre 2014, que l'AREA, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du demi-diffuseur de la RD121, a mis en service le demi-diffuseur n°11 de Moirans au lieu-dit "Mauvernay" (2 bretelles orientées vers Lyon, cofinancées par l'AREA, le Conseil général de l'Isère et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Depuis la mise en service des deux

bretelles, une étude acoustique a été menée en octobre 2015 suite à une demande de Madame le Maire, et une augmentation du trafic et des nuisances sonores a été constatée.

MULTIPLICATION DES ÉCHANGES

De nombreuses réunions de travail et d'échanges administratifs ont eu lieu avec l'AREA jusqu'au premier semestre 2019.

Au terme de ces échanges, Madame le Maire a provoqué une rencontre avec l'ensemble des personnes susceptibles de prendre des décisions dans ce dossier.

Le 28 juin 2019, une réunion en Préfecture a été organisée en présence du Secrétaire Général Philippe Portal, d'Elodie Jacquier-Laforge, Députée de l'Isère, de Nicolas Orset, Directeur adjoint en charge des investissements et de la construction de l'AREA et de Laurence Béthune. Lors de cette réunion, il a été convenu, pour corriger les nuisances sonores supplémentaires, de procéder à des aménagements acoustiques sur l'autoroute A48 aux environs du PK 77+200 (schéma ci-dessous), au droit des secteurs du Champ de la Cour et de la Tençon.

L'ABOUTISSEMENT

Le 30 janvier 2020 une convention a été signée entre la commune et l'AREA qui définit les modalités techniques, administratives et financières des aménagements acoustiques à mettre en place pour diminuer les nuisances sonores de façon significative. Le coût pour la commune ne pourra pas dépasser la somme de 360 000 €. Madame le Maire a, en parallèle, obtenu du Pays Voironnais une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % de cet investissement. D'autres organismes financeurs seront également sollicités dans les prochaines semaines. L'AREA prendra à sa charge l'ensemble des études nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage et une participation financière au minimum de 56 % de la construction.

Le début des travaux devait avoir lieu au deuxième semestre 2020, mais comme beaucoup de chantiers, la crise sanitaire n'a pas permis la réalisation du projet dans les temps donnés. La programmation des travaux aura donc lieu courant 2021 pour une durée de trois mois environ.

Le schéma ci-contre indique l'implantation des protections acoustiques sur la portion d'autoroute concernée.

Descriptif : écran absorbant sur GBA (Glissière en Béton Armé : Glissière Béton Adhérent en rive de chaussée)

LBA (Ouvrage de sécurité massif destiné à la sécurité poids lourds)

La situation actuelle (avec le merlon en mâchefer déjà réalisé au droit du secteur des Vergers) ;

Suivant les études acoustiques encore en cours :

Variante 1 : ajout de deux écrans absorbants sur GBA d'une hauteur totale de 2 m de longueur 230m dans le sens Lyon / Grenoble et de 200m dans le sens Grenoble / Lyon

Variante 1b : ajout d'un écran absorbant sur GBA d'une hauteur totale de 2 m de longueur 230m dans le sens Lyon / Grenoble et ajout d'un LBA hauteur 1.5m de longueur 200m dans le sens Grenoble / Lyon

Variante 1c : Ajout de 2 LBA de hauteur 1.5m : de longueur 230m dans le sens Lyon / Grenoble et de 200 m dans le sens Grenoble/Lyon

Dans tous les cas, des protections acoustiques seront posées suivant les pointillés indiqués en rouge sur le schéma ci-contre.



Majorité

A Saint-Jean, le respect de la démocratie en question

Jérôme Chiaverini a contesté devant le Tribunal Administratif les résultats de l'élection du 15 mars 2020, que la liste "Ensemble, continuons pour Saint-Jean" a remportée avec 53,5 % des voix, soit une avance de 96 voix, supérieure à celle des élections de mars 2014. Recours rejeté par le Tribunal, mais qui fait suite à une campagne d'une violence inédite sur Saint-Jean. L'ensemble montre une image pour le moins curieuse de la démocratie, d'une opposition si prompte à donner des leçons.

Une campagne antidémocratique ?

Oui, pendant cette campagne, et en attendant les résultats de sa protestation, la liste menée par M. Chiaverini a tenté, par tous les moyens, d'attaquer la liberté d'expression. Nous ne citerons que quelques exemples :

- Par des allégations mensongères et la déformation systématique des faits : pour mémoire, un projet de nouvelle école présenté comme voté "en catimini" (tract sur l'école), alors que le vote faisait suite à deux ans de travail... Travail auquel avaient participé les élus de l'opposition.



- Surtout par la tentative de nuire à la liberté d'expression, comme le montre la photo (ci-contre) d'un panneau électoral intégralement recouvert par les affiches de la liste d'opposition. Ceci a été fait à plusieurs reprises, particulièrement juste avant minuit, le soir du dernier jour de la campagne officielle.

Vous avez dit respect du pluralisme et de la liberté d'expression ?

Enfin, et c'est grave, par des attaques personnelles contre Mme Béthune (page Facebook de l'opposition), en lui reprochant les travaux sur les eaux pluviales réalisés chemin des Nugues, donc entre autre devant chez elle, alors que sa maison est inondée plusieurs fois par an. Le Maire du village ne serait pas un citoyen ayant les mêmes droits que les autres ?

La demande d'annulation des élections : une volonté de nuire plus que de faire respecter le droit ?

Que contenait le recours de M. Chiaverini ? Des allégations mensongères, dans la droite ligne de la campagne menée auparavant.

L'exemple le plus frappant en est l'accusation ridicule, et sans aucun témoignage à l'appui cela va sans dire, portée contre Mme le Maire d'avoir fait pression, à de nombreuses reprises, sur les électeurs pour les inciter, voire les forcer, à voter pour elle. Et ce durant le scrutin ! Nous pourrions aussi citer la prétendue volonté d'empêcher les gens ayant une procuration de voter, un dysfonctionnement faisant suite à une transmission incomplète des documents par la gendarmerie. Une allégation se

fondant sur le témoignage d'une sympathisante de la liste de M. Chiaverini... qu'un assesseur de la liste de Mme Béthune est allé chercher personnellement, alors qu'elle attendait dehors, pour lui signifier qu'elle pouvait voter ! On comprend mieux, ainsi, la décision des juges... dont nous n'avions jamais douté.

Mais posons la question : qui a tenté à plusieurs reprises d'infléchir le vote des parents lors de manifestations agressives faites par 5 ou 6 candidats de la liste de M. Chiaverini devant l'école, en présence des enfants ? Qui a tenté d'instrumentaliser la construction nécessaire d'un équipement communal essentiel à la réussite des enfants des Saint-Jeannais pour en faire un enjeu purement politique ?

Pour conclure, oui, il est important d'avoir une opposition et nous sommes tout à fait conscients que d'autres choix que les nôtres sont possibles et que les élus d'opposition ont un rôle à jouer et peuvent être une force de proposition. Mais encore faut-il qu'ils le veuillent, qu'ils se conduisent en opposition constructive, qui propose et non cherche à détruire, qui pense avant tout aux Saint-Jeannais et non à nuire à l'équipe en place, et surtout qui respecte les règles de la démocratie, et non cherche à les contourner systématiquement. Le constat que nous dressons questionne : pourquoi, alors, se présenter aux élections municipales, si l'intérêt collectif et démocratique passe si manifestement après d'autres considérations ?

Comptabilité campagne électorale 2020 Liste Laurence Béthune			
Dépenses			
Prestataires	Prestation	euros h.t.	euros TTC
Imprimerie Gutenberg	Epreuves couleur	50,00	60,00
Imprimerie Notre Dame	Tract Lancement de campagne	296,00	380,40
	Journal Bilan	837,00	1004,40
	Journal Programme	1035,03	1242,04
	Tract Scolaire	431,00	517,20
	Tract finances & déplacement	431,00	517,20
	Feuillet soutien	331,00	397,20
OVH	Hebergement site web	35,88	43,06
Braizat	Site web	800,00	800,00
Semaco	Tracts réunions de quartiers	121,66	128,35
	Affichette "Groupe candidats"	26,00	31,20
Boulangerie	Chouquettes	37,80	40,00
	Viennoiseries	20,47	21,60
Entrepôt du Bricolage	Colle pour affiches	6,36	7,95
Crédit Mutuel	Frais bancaires (2 euros/mois)	14,00	14,00
Dépense NON comptabilisée car remboursée directement par la Préfecture			
Imprimerie Notre Dame	Propagande (bulletin de vote, affiche, circulaire)	788,68	946,42
TOTAL DÉPENSES		4473,20	5204,60
Recettes			
Les recettes proviennent exclusivement des cotisations des candidats et de dons. 100 % des recettes sont issues de particuliers saint-jeannais.			
TOTAL RECETTES			5210,00

Comme nous nous y étions engagés, nous publions, dans la transparence la plus totale, nos comptes de campagne, et nous appelons la liste de M. Chiaverini à faire de même.

Une nouvelle équipe d'opposition pour St Jean de Moirans



Pourquoi un recours ?

Dimanche 15 mars 2020, le premier tour des élections municipales a eu lieu le jour-même de l'annonce de la pandémie stade 3 du COVID 19 et à la veille du confinement. Cette élection s'est déroulée dans un contexte très particulier au niveau national comme à St Jean de Moirans. La liste sortante menée par Mme BETHUNE est arrivée en tête avec 93 voix d'avance.

Au vu de ce faible écart et de plusieurs éléments qui nous ont semblé contraires au code électoral, nous avons décidé de faire valoir nos droits et de déposer un recours auprès du tribunal administratif afin de demander l'annulation du scrutin pour rupture d'égalité entre les candidats et accumulation d'irrégularités le jour des élections.

Cette démarche s'est inscrite dans une volonté de transparence démocratique. De plus, nous avons estimé la sincérité du scrutin altérée par les conditions sanitaires exceptionnelles que traversait notre pays et qui ont conduit les habitants à se détourner des urnes.

Notre contentieux électoral a reposé notamment sur les anomalies suivantes :

1/ Dimanche 15 mars 2020, à St Jean de Moirans, compte tenu du contexte pandémique, il était impossible d'appliquer la consigne de vote du Premier Ministre qui préconisait de venir avec le bulletin reçu chez soi. Cette façon de procéder nous a semblé **contraire au principe d'égalité qui est un droit constitutionnel car la loi doit être la même pour tous.**

En effet, comme vous avez pu le constater, notre bulletin de vote n'était pas présent dans l'enveloppe de propagande que vous avez reçue à votre domicile.

Le 2 mars 2020, la Commission de Propagande de la Préfecture a validé notre bulletin, ce qui nous a permis de

lancer l'impression et de porter nos bulletins en Mairie.

Le 6 mars 2020, la commission a procédé à un deuxième examen et a "rejeté" ce même bulletin pour cause de non-respect de la monochromie (bandeau avec 2 couleurs). La non-communication immédiate de ce rejet nous a privé d'un nouveau tirage dans les délais pour que notre bulletin soit présent dans l'enveloppe de propagande.

2/ Un certain nombre d'anomalies ont été observées le jour de l'élection. Leur accumulation pouvait mettre en doute **la sincérité des résultats proclamés à l'issue de l'unique tour de scrutin**

La liste électorale n'était pas à jour, radiation sans raison, listing des procurations pas à jour (pourtant primordial au vu du contexte pandémique).

Le code électoral définit des procédures à respecter pour le dépouillement. Deux d'entre elles ont partiellement ou pas été respectées au bureau de vote n°1, présidé par Mme BETHUNE.

- vérifier la concordance entre le nombre d'émargements et le nombre d'enveloppes présentes dans l'urne. (Selon nous, process non respecté au bureau 1.)

- contrôle de la concordance entre le nombre d'enveloppes et le nombre de bulletins, ouverture de l'enveloppe, énonciation du nom du candidat à haute voix et pointage. (Selon nous, process non respecté au bureau 1.)

Verdict

Le juge du tribunal administratif a rendu le mardi 29 Septembre 2020 sa décision du non fondé de notre recours en validant le résultat des élections. **Pourtant dans le point 13 de sa décision, le juge a reconnu la validité de notre bulletin de vote qui aurait dû être dans l'enveloppe comme celui de la liste Ensemble, continuons pour St Jean.**

Notons qu'il a rejeté la demande d'indemnisation de 4200 euros faite par la majorité à raison de 200 € par élu majoritaire. Nos arguments ont été écoutés. Pourquoi nuire économiquement aux six membres élus de la liste d'opposition représentant 47% des votants ? Cela n'a jamais fait progresser la démocratie !

Nous respecterons la décision du tribunal et vos six élus auront à cœur de défendre les valeurs portées tout au long de notre programme et de la campagne électorale. Comme par le passé, nous vous rendrons compte régulièrement de la vie municipale.

Actifs et vigilants, nous serons à l'écoute de tous les St-Jeannais qui nous solliciteront.

Comment nous contacter

Facebook : "Equipe d'opposition pour St Jean de Moirans"

<https://www.facebook.com/Equipe-dopposition-pour-St-Jean-de-Moirans-126861589116701>

Adresse mail : equipeoppositionstjean@tutamail.com

"Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal : c'est le courage de continuer qui compte" -

citation de Winston Churchill

A vous de décider !

Nous vous sollicitons pour décider, ensemble, du futur emplacement de la croix qui a été enlevée pour les travaux de construction de la MPT.



CHOIX 1



CHOIX 2



CHOIX 3

Une croix érigée en 1880

Le 23 mars 1880, l'abbé Laurencin, curé à Saint-Jean-de-Moirans demandait l'autorisation d'établir une croix, à l'angle formé par la rencontre des chemins n°1 (aujourd'hui rue du Billoud) et n°8 (devenu le chemin de la Mirabelle). L'autorisation a été donnée le 27 septembre 1880 par l'Agent Voyer du canton et le Maire de Saint-Jean.

Ce secteur de notre commune était alors planté de vignes et de vergers. Il s'agissait d'un souhait des propriétaires pour protéger leurs cultures.

C'est ainsi qu'une croix a été érigée, à l'angle du terrain sur lequel a, bien plus tard, été construite la caserne des pompiers, laissant place aujourd'hui à la nouvelle Maison pour Tous et au centre de loisirs.

Soucieux de la préservation du patrimoine historique de la commune, la municipalité avait inscrit dans le cahier des charges de la construction du nouveau bâtiment la conservation de la croix, qui figurait donc dans le projet retenu dans le concours d'architectes. La croix a été mise en sécurité aux services techniques, le temps des travaux.

Le chantier se termine et il convient à présent de replacer la croix.

POURQUOI NE PAS LA REMETTRE À SON EMPLACEMENT INITIAL ?

Comme vous avez pu le voir, à présent que les travaux s'achèvent, nous avons fait le choix de prévoir sur le parvis un espace de terre pour permettre la plantation d'un arbre. Il nous a paru en effet important de prévoir la végétalisation de ce lieu, tant pour des aspects esthétiques qu'environnementaux. Les arbres permettent en effet de lutter contre la pollution atmosphérique et de protéger des effets du réchauffement climatique.

La croix ne pourrait donc être mise qu'en contrebas du parvis. Elle serait alors un obstacle sur le cheminement piétons et deviendrait un danger pour les cyclistes et les automobilistes si elle devait empiéter sur la route. Il faut donc lui trouver un autre emplacement.

ALORS, OÙ POURRAIT-ON LA METTRE ?

En 1880, le souhait des habitants était que cette croix soit à l'intersection des deux chemins. Afin de ne pas trop s'éloigner de leur volonté, nous vous proposons trois emplacements :

Choix n°1 : nous laissons la croix à l'intersection de ces deux routes, mais

en face de son emplacement initial.

Choix n°2 : la croix pourrait trouver sa place, aux abords du cimetière, tout en restant le long du Chemin de la Mirabelle (chemin n°8 en 1880).

Choix n°3 : l'entrée de notre village, en arrivant de Moirans, dispose d'un terre-plein pouvant accueillir la croix et la mettre en valeur, tout en étant sur le chemin n°1 choisi par nos anciens.

Vous retrouverez ces trois choix dans les photomontages ci-dessus (qui ne sont pas précis sur le positionnement exact de la croix). Nous vous proposons de voter pour l'emplacement qui vous semble le mieux :

- en remplissant le bulletin de vote que vous trouverez à l'accueil de la mairie
- en donnant votre choix par téléphone au **04 76 35 32 57**
- en votant sur facebook : **Saint-Jean-de-Moirans-page-de-la-commune**
- en répondant au sondage sur le site internet **www.st-jean-de-moirans.fr**.

Il est demandé à chacun de ne voter qu'une seule fois. La proposition qui récoltera le plus de votes sera retenue.

Date limite : 15 décembre 2020

* Les éléments historiques sont tirés du livre "Saint-Jean de Moirans autrefois" de l'Abbé Jean Chapel et des précieux renseignements donnés par Christiane Veyron, que nous remercions.

A la crèche, les P'tits loups font leurs premiers pas et s'épanouissent !

L'équipe de la crèche nous fait un petit point sur la rentrée et les activités des plus petits.



Un nouveau décor !

Travaux réalisés par la municipalité durant l'été :

- Peinture (murs, plafonds, boiseries) dans la pièce principale, les quatre dortoirs et le couloir
- Décapages et métallisations des sols
- Pose de distributeurs de gel hydroalcoolique et de papiers essuie-mains
- Changement des tubes fluo et des ampoules
- Réparations et peinture des petits portillons en bois du jardin

Ces travaux ont été réalisés par des entreprises extérieures (pour un montant de 6 500 €) et par les services techniques.

Malgré une rentrée compliquée, et de nombreux protocoles... Vingt neuf P'tits loups sont accueillis cette année avec une équipe dynamique et engagée !

Les enfants peuvent même profiter d'un nouveau décor puisque la peinture du multi-accueil a été refaite grâce à la mairie que nous remercions !

Ainsi qu'un nouveau cabanon extérieur financé en partie par la CAF, et installé avec l'aide des parents des P'tits loups toujours nombreux à se mobiliser !

Le multi-accueil Les P'tits loups a été sélectionné en octobre 2019 pour le projet petite enfance du festival "Livres à vous" autour de l'auteur Edouard Manceau. Il a notamment écrit "Plop le chien, ça ne vous dit rien?". Toujours avec humour et insouciance, il s'adresse aux plus petits pour les faire rire et découvrir les livres avec espièglerie.

DES ATELIERS SENSORIELS

Menés par Isabel Dumontaux (plasticienne), les enfants ont aussi pu participer à trois ateliers sensoriels et créatifs au sein de la structure. Sur la

première séance, ils ont pu utiliser des craies sèches, manipuler des formes, trier des boules de couleurs. Sur la deuxième séance : ils ont manipulé des formes, mélangé des couleurs tout en peinture. Et enfin, sur la troisième séance : ils ont manipulé des papiers "légers", découpé, déchiré, froissé. Ce projet s'est clôturé par une rencontre avec l'auteur, Edouard Manceau autour d'un "p'tit dej" au Grand Angle de Voiron. Les enfants et parents qui avaient participé ont été invités, découvrant avec plaisir les chefs d'œuvre des enfants et les histoires de l'auteur!

De grands moments de partage remplis de découvertes !

UNE FERME ITINÉRANTE

Le multi-accueil a pu accueillir le 7 octobre dernier une ferme itinérante "la ferme Bohème" animée par Nathalie Collet-Beillon. Cette ferme est venue s'installer le temps d'une matinée dans le jardin de la crèche. Les enfants ont pu découvrir, brosser ou donner le biberon aux chèvres, toucher poules, canard, lapins, avec grand plaisir ! Ils

ont également profité d'activités sensorielles : manipuler les graines, mettre des plumes dans des boules décorées, et même traire une vache (plus vraie que nature) ! Une matinée remplie de bonne humeur, dans une ambiance champêtre.



PAROLE A Eugénie Peyre

Adjointe en charge de la petite enfance et du Conseil Municipal des Enfants

Après avoir été membre du bureau de la crèche il y a cinq ans je suis sensible au travail effectué par l'équipe encadrante et persuadée de l'importance des bonnes relations entre la crèche associative et la municipalité, c'est donc avec plaisir que je retrouve l'équipe des P'tits loups.



Le club de Tennis de Table a 40 ans !

Le club de tennis de table de Saint-Jean-de-Moirans fête ses 40 ans, ce qui est beau pour une association sportive ayant pour but le développement de la pratique du tennis de table.

Une aventure commencée en 1980...

En 1980-1981, une section de pratiquants de la petite balle a vu le jour à la demande de la mairie et sous l'impulsion de Robert Veyret, le maire, qui recensait les demandes de la population pour connaître les envies et les besoins des habitants.

Pendant des années, le club a su évoluer avec ses hauts et ses bas, portant fièrement le pragmatisme saint-jeannais. Au niveau de l'effectif, l'apogée du club se situe dans les années 90 avec près de 40 licenciés et est redescendu à 8 en 2004. A ce jour, le club comptabilise 24 adhérents. C'est une structure qui est en bonne santé actuellement.

Ce club est un lieu de vie de la promotion d'une cohésion autour de la pratique du tennis de table, un lieu d'échanges et de sport. L'actualité et la vie du club s'inscrivent dans la continuité des performances sportives annuelles et de l'accueil de ses adhérents.

Les habitudes, aptitudes et priorités que l'on retrouve dans l'exercice de la pratique du tennis de table sont le développement de la motricité, le fonc-

tionnement du corps, l'acquisition de plus d'autonomie face à des difficultés dans le jeu et l'apprentissage de savoir-faire. Une façon de faire qui durant ces 40 années n'a pas changé avec la présence toujours de deux fondateurs du club sur les quatre : Pierre Morestin, Saint-Jeannais et René Miche, Voironnais, qui de par leur expérience aident et fédèrent le groupe. L'esprit pongiste a subsisté aussi avec Jean-Claude Giraud (Saint-Jeannais) un des fondateurs qui a longtemps été président du club. Aujourd'hui, l'association sportive connaît un réel dynamisme avec la présidence de Jean-Luc Gomis car le club fait évoluer trois équipes dont une en pré-régionale, ce qui est le meilleur niveau qu'il ait connu.

L'implication de la structure dans les projets de la commune n'est plus à faire. Elle s'y investit avec des participations au traditionnel pucier communal ou en apportant son soutien à des manifestations.

Un club dans lequel on se sent bien

Depuis quelques années, le nombre de

licenciés se stabilise avec 24 adhérents (le 21/09/2020). L'esprit de l'association est de se sentir bien et d'être accepté tel qu'on est dans une ambiance propre au club. Le choix de club (pourquoi ce club et pourquoi ce choix se fait souvent après un temps d'adaptation) est un élément important de nos jours, il faut convaincre. Les nouveaux participants souhaitent s'engager ou rejoindre une structure qui leur apporte de l'attention ou qui se porte garante d'une évolution qui leur convient.

Des projets pour l'avenir

Le club propose d'accueillir un temps pour s'entraîner avant d'adhérer pour voir si la pratique du sport plaît et si l'association répond aux attentes, chaque club essayant de se différencier à sa façon. L'avenir passe sûrement par une aide extérieure pour diversifier les services, les municipalités ayant aussi un rôle à jouer.

1) le maintien d'une politique : développer le "par rapport à" pour mettre en place une politique de projets et d'échanges avec d'autres associations.



©Martial Saint-Jean, DL

Rencontre au gymnase de la Grande Sure entre les clubs de Chapelle-de-la-Tour (en noir et orange), Centre-Isère (en bleu) et Saint-Jean (en gris) la saison dernière.

A nous de nous rapprocher davantage des autres structures associatives en faisant l'effort de créer un tissu social.

2) Faire mieux avec ce qu'on fait : continuer et s'impliquer dans une démarche de suivi des projets.

3) Poursuivre nos actions dans notre logique de club : mieux se comprendre avec les autres clubs, essayer de participer à leurs actions et favoriser des rencontres à notre échelle et avec nos capacités (garder une structure stable pouvant se développer un peu au niveau de l'effectif en essayant d'avoir quelques jeunes prometteurs).

Ce club, c'est une ambiance

C'est souvent le choix de l'agréabilité qui fait la différence. Le club de Saint-Jean-de-Moirans c'est une ambiance comme

l'évoque le président du club Jean-Luc Gomis : *"un jour notre pierrot national [Pierre Morestin un des quatre fondateurs du club] à la Tronche avait tellement mal au dos qu'il a fallu l'aider à remettre son bas de survêtement. Mais il a fait tous ses matchs...ce sont de simples anecdotes mais qui cimentent un groupe..."*

Vous voulez les rejoindre ?

L'association Saint-Jeannaise s'attache à accueillir tous types de profils de joueurs en tenant compte de la spécificité de chacun et des possibilités du club : incapacité de former des jeunes en bas âge, car la structure n'a pas d'entraîneur, capacité de réceptions limitées dans les locaux. Le Tennis de Table de Saint-Jean-de-Moirans est une petite structure qui essaye d'être

humaine de par sa taille et son fonctionnement. Pour ceux qui sont intéressés, voici les horaires d'entraînement, au Gymnase de la Grande Sure (hors juillet/mi-août) :

- **le lundi de 20h30 à 22h30**

(grande salle, 7 tables, entraînement tout niveau)

- **le mardi de 18h30 à 20h30**

(petite salle, 3 tables)

- **le jeudi de 18h30 à 20h30**

(petite salle, 3 tables)

Toute personne désireuse d'essayer peut venir au club, elle sera la bienvenue. Le tarif est pour la saison de 80 euros. Durant l'année, des animations sont organisées avec d'autres associations ou en interne, des rencontres amicales ont lieu avec des associations sportives homologues, des activités jeux ou stages de reprise au sein du club sont proposés aux adhérents (avec repas ou buffet à apporter).

En compétition, les rencontres ont lieu le samedi à 14h (grande salle sauf cas exceptionnel) lors des matchs à domicile et à 15h30 lors des déplacements dans les autres clubs s'ils n'ont pas de dérogation.

Assemblée générale de 2019



Pour joindre le club :

0476657613

0624522836

jeanlucgomis@sfr.fr

La photo-mystère

Cette photo a été prise sur Saint-Jean-de-Moirans.
Saurez-vous retrouver à quel endroit ?



Faites vos propositions par mail à l'adresse suivante :
concourssjdm@gmail.com

**Les réponses doivent être envoyées
avant le 15 décembre 2020**

Trois gagnants seront désignés par tirage au sort.
Ils recevront un petit cadeau qui leur sera remis en Mairie.
Si personne n'a trouvé au 15 décembre, des indices seront alors donnés sur la page Facebook de la commune
et les trois premiers qui trouvent auront gagné.

Soyez perspicace !

Mairie

Place du Champ de Mars ■ 38430 Saint-Jean-de-Moirans

Tél : 04 76 35 32 57 ■ Fax : 04 76 35 65 70

Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr

www.st-jean-de-moirans.fr